



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

SÉANCE SPÉCIALE DU 23 MAI 2006 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2006

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 1^{ER} ET 10 MAI 2006

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 MAI 2005
 - 3.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2005

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 INSCRIPTION DE MADAME PAULINE QUINLAN AU COLLOQUE « LES ARTS ET LA VILLE »

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (388 890,00 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE POMPIER, 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE STANDARD POUR DEUX PASSAGERS ET D'UN CAMION DE POMPIER, P.T.C. 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE D'ÉQUIPES QUATRE (4) PORTES, LE TOUT INCLUANT ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

- 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 924-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (388 890,00 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE POMPIER, 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE STANDARD POUR DEUX PASSAGERS ET D'UN CAMION DE POMPIER, P.T.C. 46 000 LBS, DE SIX (6) ROUES AVEC CABINE D'EQUIPES QUATRE (4) PORTES, LE TOUT INCLUANT ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES*

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-20-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONE H03-323 (ZONE LONGEANT LA RUE CHAMPLAIN ENTRE LA RUE DE DORION ET LA RUE DE LAVIOLETTE) ET C06-613 (CHEMIN D'ADAMSVILLE)*
- 6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE NUMÉRO 876-21-2003 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-465, DE CRÉER LA ZONE R04-485 À MÊME LA ZONE R04-465, ET D'AJOUTER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R04-485 (PROJET DE LA RIVE GAUCHE)*
- 6.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-22-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-436 (PROJET RÉSIDENTIEL LE CARRÉ DES PINS)*
- 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006 CONCERNANT LES NUISANCES

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 7.1.1 APPROBATION DE L'UTILISATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES
- 7.1.2 AFFECTATION D'UN MONTANT DE LA RÉSERVE POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA RÉFECTION D'AQUEDUC DES RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 7.2.1 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET INFRASTRUCTURE-QUÉBEC
- 7.2.2 MANDAT DE SURVEILLANCE RELATIF AU PROJET DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC, RUES DE ROUVILLE ET BELLECHASSE : FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION
- 7.2.3 ENTENTE CONCERNANT UNE SERVITUDE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ENTRE MADAME NICOLE WILKIE ET LA VILLE DE BROMONT (RUE DE L'ISLET)
- 7.2.4 ENTENTE CONCERNANT UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL ENTRE MADAME CADIE FALLU ET MONSIEUR RICHARD HUDON ET LA VILLE DE BROMONT (RUE DE SAINT-LAMBERT)
- 7.2.5 ACHAT DES LOTS 3 666 936 ET 3 675 635 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU CHEMIN COMPTON
- 7.2.6 ACHAT DU LOT 3 705 940 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU CHEMIN COMPTON

7.3 URBANISME

- 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT EXISTANT AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 7,60 MÈTRES, DES MARGES LATÉRALES TOTALES DE 20 MÈTRES AINSI QU'UNE MARGE ARRIÈRE DE 15 MÈTRES (40, BOULEVARD DE L'AÉROPORT, LOTS 2 928 949 ET 3 682 831 DU CADASTRE DU QUÉBEC)
- 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE OU JUMELÉE AVEC UNE MARGE AVANT MAXIMALE DE 9 MÈTRES AU LIEU D'UNE MARGE AVANT MAXIMALE DE 6 MÈTRES AUTORISÉS À LA GRILLE, SUR LES LOTS 3 397 004, 3 397 005 ET 3 397 006 (RUE DES RANDONNEURS)
- 7.3.3 CESSION D'UN TERRAIN POUR FIN DE PARC, CHEMIN DU LAC GALE
- 7.3.4 SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT – LOT 2 591 247 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9035-0562 QUÉBEC INC. (RUE SHEFFORD)

7.3.5 DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 2 928 622 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, FAITE PAR MONSIEUR RÉGIS PELLETIER ET MADAME LINA MANDRÉA (572, CHEMIN PERREAULT) ET PAR MONSIEUR PIERRE BOURASSA (578, CHEMIN PERREAULT)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.5.1 DEMANDE D'AUTORISATION : COUPE DES AMÉRIQUES

7.5.2 DEMANDE D'AUTORISATION : MISS HAWAÏEN TROPIC

7.5.3 LEVÉE DE FONDS : ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE

7.5.4 SUBVENTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR, SECTEUR D'ADAMSVILLE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.6.1 PREMIERS RÉPONDANTS

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

8.1 ÉDITION SPÉCIALE DE *LA VOIX DE L'EST* SUR BROMONT

8.2 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD

8.32 ENTENTE COMMERCIALE ENTRE ITERACT INC ET LA VILLE DE BROMONT

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

9.1 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BROMONT (CSN) CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN POSTE TEMPORAIRE DE CHEF D'ÉQUIPE EN HORTICULTURE

9.2 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BROMONT (CSN) CONCERNANT LES VACANCES 2006 DE MONSIEUR

CHAD DUBOIS, PRÉPOSÉ AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

9.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES AU 23 MAI 2006

9.4 NOMINATION D'INSPECTEURS RÉGIONAUX POUR ASSURER LA SURVEILLANCE DE LA VIDANGE ET INSPECTER LES FOSSES SEPTIQUES DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

9.5 NOMINATION D'UN CONCILIATEUR-ARBITRE RELATIVEMENT AU TERRITOIRE AGRICOLE DE LA VILLE DE BROMONT

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.